



COMITÉ DES PÊCHES

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON

Dix-huitième session

Procédure de correspondance écrite: 8 avril – 8 mai 2022

Séances plénières en ligne: 7, 8, 9 et 20 juin 2022

TOUR D'HORIZON DES TENDANCES RÉCENTES DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

Résumé

Le présent document donne un bref aperçu des tendances récentes à l'échelle mondiale dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, et plus particulièrement des principaux enjeux et avancées intéressant le commerce international, qui ont été observés depuis la dix-septième session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches.

Suite que le Sous-Comité est invité à donner

- Prendre note des faits nouveaux dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.
- Diffuser des informations et des données d'expérience pertinentes sur les faits nouveaux ou à venir concernant le secteur de la pêche et de l'aquaculture, en particulier en ce qui concerne le commerce.
- Donner des indications visant à guider les travaux futurs de la FAO dans le domaine du commerce international des produits de la pêche et de l'aquaculture, notamment en ce qui concerne les mesures à prendre pour encourager une participation plus efficace des pays en développement et des petits exploitants.

INTRODUCTION

1. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture contribue fortement à la sécurité alimentaire et aux moyens d'existence de millions de personnes, en assurant leur alimentation et leur nutrition, en générant des revenus et en créant des emplois, tout en contribuant à la croissance économique à travers l'exploitation, la transformation et la commercialisation. De nombreux pays dépendent de ce secteur, notamment de nombreux pays en développement et petits États insulaires en développement (PEID), qui peuvent jouer un rôle essentiel pour les populations de nombreuses régions côtières, fluviales, insulaires et continentales.
2. Le commerce joue un rôle important dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, qui opère dans un contexte de plus en plus mondialisé. Les denrées alimentaires d'origine aquatique peuvent être produites dans un pays, traitées dans un autre et consommées dans un troisième. En outre, les produits de la pêche et de l'aquaculture sont parmi les aliments qui génèrent le plus d'échanges commerciaux à l'échelle internationale.
3. Après des décennies d'expansion continue, le secteur de la pêche et de l'aquaculture a été touché par les effets de la pandémie de covid-19, avec des répercussions diverses en fonction des pays et des produits. Les efforts déployés pour limiter la propagation de la covid-19 ont entraîné une baisse de la demande en produits alimentaires d'origine aquatique ainsi que des perturbations dans la production, les chaînes d'approvisionnement et les marchés.
4. Les chaînes de valeur majoritairement composées de petites et moyennes entreprises (PME) ont souvent été les plus touchées par la pandémie, car elles dépendent d'un ensemble de services et d'intrants externes et ont des capacités limitées en termes de stockage et de transformation. En revanche, les chaînes d'approvisionnement à grande échelle ont généralement été moins touchées car elles sont plus à même de maîtriser la livraison des intrants et des produits, et de faire face à l'augmentation des coûts des intrants, du stockage et du transport¹. Dans les pays en développement où le secteur informel occupe une place importante, les travailleurs et les communautés artisanales et opérant à petite échelle ont été particulièrement touchés. Bon nombre de ces travailleurs n'appartiennent pas à des organisations de producteurs qui représentent leurs intérêts communs, de sorte qu'il leur est difficile de bénéficier de l'aide gouvernementale lorsque celle-ci est disponible.

VUE D'ENSEMBLE DU SECTEUR DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

Emploi

5. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture est une source de revenus et de moyens d'existence pour des millions de personnes dans le monde. Le large éventail d'activités nécessaires à l'acheminement des produits de la pêche et de l'aquaculture, de la production jusqu'au consommateur final, est complexe, et les techniques mises en œuvre pour gérer ces chaînes de valeur peuvent être artisanales ou hautement industrielles. En 2019, plus de 61 millions de personnes étaient employées dans le secteur primaire, à temps plein, à temps partiel ou de manière occasionnelle, dont 39 millions de personnes environ dans le secteur de la pêche de capture et 22 millions dans celui de l'aquaculture. Les plus grands nombres de travailleurs du secteur primaire se trouvaient en Asie (85 pour cent), suivi de l'Afrique (9 pour cent), du continent américain (4 pour cent) et de l'Europe et de l'Océanie (1 pour cent respectivement)². La plupart des personnes qui sont employées directement dans le secteur sont des artisans pêcheurs et des pisciculteurs à petite échelle.

¹ IFPRI. 2021. Smallholder and agrifood SME resilience to shocks: Lessons from COVID-19 for the UN Food System Summit (résilience des petits exploitants et des PME du secteur agroalimentaire face aux chocs: enseignements tirés de la crise liée à la covid-19 en vue du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires) In: IFPRI Blog [en ligne]. ifpri.org/blog/smallholder-and-agrifood-sme-resilience-shocks-lessons-covid-19-un-food-system-summit (en anglais).

² doi.org/10.4060/cb7874t (en anglais).

6. Dans le monde, 200 millions de personnes environ sont employées directement ou indirectement dans les filières de la pêche et de l'aquaculture. Ces activités apportent un soutien aux moyens d'existence de plusieurs millions d'autres personnes, qui se trouvent souvent dans des régions particulièrement exposées aux phénomènes climatiques extrêmes. Les femmes ont une place importante dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Elles représentent 15 pour cent de la main d'œuvre du secteur primaire et 50 pour cent environ des personnes employées dans le secteur secondaire en 2019.

7. La pandémie de covid-19 a eu un impact sur le travail et les revenus en général, avec un recul plus important de l'emploi des femmes³, une charge de travail plus importante liée aux soins domestiques et un niveau de sécurité alimentaire réduit. En effet, le système de la pêche et de l'aquaculture est caractérisé par de nombreuses inégalités entre les hommes et les femmes. Aussi, le bien-être et le statut économique des femmes ont été encore aggravés par la pandémie de covid-19, ce qui a eu des répercussions sur la concrétisation de l'égalité des genres et de la sécurité alimentaire dans le monde entier.

8. Néanmoins, dans plusieurs cas, les groupes de femmes ont été capables de s'adapter et de concevoir des solutions novatrices telles que la transition vers le commerce électronique, la commercialisation en ligne et les services de livraison à domicile⁴. Les femmes et les coopératives de femmes ont également été des agents essentiels des stratégies d'adaptation telles que la sensibilisation à l'hygiène et aux mesures sanitaires sur les sites de débarquement et l'engagement auprès du gouvernement afin de garantir des conditions de travail décentes et un partage équitable des avantages⁵.

Production

9. Après avoir atteint un chiffre record de près de 179 millions de tonnes en 2018, la production mondiale de la pêche et de l'aquaculture⁶ a légèrement diminué en 2019 (-1 pour cent par rapport à 2018), avant de connaître une croissance de seulement 0,4 pour cent en 2020, pour atteindre 178 millions de tonnes (tableau 1). Cette stagnation est avant tout liée à un léger déclin des pêches de capture, qui avaient culminé à plus de 96 millions de tonnes en 2018. La production de la pêche de capture a diminué de 4,8 pour cent en 2019 et de 2,1 pour cent en 2020. En 2019, la baisse enregistrée avait été causée par des fluctuations dans les prises d'espèces pélagiques, notamment d'anchois, tandis qu'en 2020, la diminution avait été principalement attribuée aux incidences de la covid-19.

10. Les différentes mesures de confinement prises dans plusieurs pays en raison de la pandémie ont entraîné une baisse de la demande, ce qui a parfois fait baisser les prix des produits de la pêche et de l'aquaculture. En conséquence, de nombreuses flottes de pêche ont cessé leurs activités ou les ont réduites, étant donné que leur travail n'était plus rentable à différentes périodes au cours des deux dernières années. Dans certains cas, les quotas n'ont pas été respectés en raison de la faible demande

³ FAO et Worldfish. 2021. Aquatic food systems under COVID-19 (Les systèmes alimentaires aquatiques lors de la pandémie de covid-19). Rome. <https://www.fao.org/publications/card/fr/c/CB5398EN/>; et [fao.org/3/cb7868en/cb7868en.pdf](https://www.fao.org/3/cb7868en/cb7868en.pdf).

⁴ FAO et INFOFISH. (à paraître). Resilience and seizing opportunities: Small-scale fisheries and aquaculture businesses that thrived during the COVID-19 pandemic in South and Southeast Asia (résilience et opportunités à saisir: les petites entreprises de pêche et d'aquaculture qui ont prospéré pendant la pandémie de covid-19 en Asie du Sud et du Sud-Est). Bangkok, FAO.

⁵ [fao.org/3/cb1550en/CB1550EN.pdf](https://www.fao.org/3/cb1550en/CB1550EN.pdf) (en anglais).

⁶ Sauf indication contraire, les statistiques relatives à la production, au commerce et à la consommation des produits halieutiques et aquacoles citées dans l'ensemble du document ne comprennent pas les baleines, les phoques, les crocodiles, les caïmans, les autres mammifères aquatiques et les plantes aquatiques. Les données fournies sont celles qui étaient disponibles au moment de l'élaboration du document (mars 2021), certaines données statistiques citées représentant des estimations préliminaires de données qui seront diffusées par la FAO en 2022. Les données prévues pour 2030 sont issues du document intitulé «Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2021-2030», (OCDE/FAO [2021], Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2021-2030, Éditions de l'OCDE, Paris, https://www.oecd-ilibrary.org/fr/agriculture-and-food/perspectives-agricoles-de-l-ocde-et-de-la-fao-2021-2030_e32fb104-fr), et notamment du chapitre consacré au poisson, disponible en anglais à l'adresse suivante: [fao.org/3/cb5332en/Fish.pdf](https://www.fao.org/3/cb5332en/Fish.pdf).

et/ou du manque de moyens de stockage pour les produits périssables tels que les produits d'origine aquatique. Les pêches qui dépendent des marchés d'exportation ont été plus touchées que celles qui approvisionnent les marchés intérieurs. En raison de l'application de mesures sanitaires (distance physique entre les membres d'équipage en mer, masques de protection, etc.) et du manque d'équipement nécessaire (masques et gants, par exemple) à cet effet, les activités de pêche ont parfois été difficiles à mener, avec pour conséquence l'arrêt des activités pendant une certaine période. La disponibilité limitée d'intrants (glace, engins de pêche, appâts) a constitué une autre contrainte pour l'industrie de la pêche, les fournisseurs étant fermés ou incapables de fournir des intrants à crédit. Au niveau mondial, les incidences sur les prises ont varié selon les pays et les espèces. De nombreux pays ont connu de fortes baisses de production au cours des premières semaines de la crise, suivies d'améliorations au fur et à mesure que le secteur s'adaptait. Au cours des trois dernières décennies, l'aquaculture a été le principal moteur de l'augmentation de la production totale d'espèces aquatiques, avec une croissance moyenne de 4,5 pour cent par an entre 2008 et 2018, suivie d'un déclin de 3,1 pour cent par an en 2019 et 2020. La production aquacole totale d'animaux aquatiques a atteint son niveau le plus élevé, soit 88 millions de tonnes, en 2020, malgré les effets liés à la covid-19. De manière générale, les incidences de la covid-19 ont été particulièrement importantes pour la production d'espèces destinées aux marchés d'exportation. La production aquacole destinée aux marchés intérieurs a connu une réduction de la disponibilité des équipements et des intrants nécessaires (y compris les aliments pour animaux, les alevins et la glace), et a également été marquée par des perturbations dans les transports et la commercialisation, ainsi que par les mesures sanitaires.

Tableau 1. Production halieutique et aquacole mondiale

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Hors plantes aquatiques						
Millions de tonnes (poids vif)						
Aquaculture	72,9	76,5	79,6	82,4	85,3	87,8
Pêche de capture	91,6	89,5	93,4	96,5	91,8	89,9
Total	164,4	166,0	172,9	178,9	177,2	177,7
<i>Part du volume total (en pourcentage)</i>						
<i>Aquaculture</i>	<i>44</i>	<i>46</i>	<i>46</i>	<i>46</i>	<i>48</i>	<i>49</i>
<i>Pêche de capture</i>	<i>56</i>	<i>54</i>	<i>54</i>	<i>54</i>	<i>52</i>	<i>51</i>
Total	100	100	100	100	100	100
Y compris plantes aquatiques						
Millions de tonnes (poids vif)						
Aquaculture	104,0	108,2	112,2	115,9	119,9	123,1
Pêche de capture	92,6	90,6	94,5	97,4	93,0	91,1
Total	196,6	198,8	206,6	213,3	212,9	214,1
<i>Part du volume total (en pourcentage)</i>						
<i>Aquaculture</i>	<i>53</i>	<i>54</i>	<i>54</i>	<i>54</i>	<i>56</i>	<i>57</i>
<i>Pêche de capture</i>	<i>47</i>	<i>46</i>	<i>46</i>	<i>46</i>	<i>44</i>	<i>43</i>
Total	100	100	100	100	100	100

Les chiffres ayant été arrondis, la somme ne correspond pas toujours au total.

Source: FAO. 2022. Statistiques sur les pêches et l'aquaculture. Production mondiale par source de production, 1950-2020 (FishStatJ). In: Division des pêches et de l'aquaculture de la FAO [en ligne]. Rome. Mis à jour en 2022.

<https://www.fao.org/fishery/fr/topic/166235>

11. L'aquaculture a connu une croissance supérieure à celle des pêches de capture au cours des deux dernières années, ce qui laisse entendre que la part de l'aquaculture dans la production totale du secteur

de la pêche et de l'aquaculture est passée de 46 pour cent en 2018 à environ 49 pour cent en 2020. Si l'on tient compte des plantes aquatiques, l'aquaculture a déjà supplanté la pêche de capture en 2013, en tant que source primaire de production halieutique, et elle a atteint 57 pour cent de la production totale en 2020. La production d'algues et d'autres plantes aquatiques a représenté 36 millions de tonnes en 2020, dont 97 pour cent étaient issues de l'aquaculture.

12. Malgré la contribution croissante de l'aquaculture à l'offre totale, la pêche de capture demeure le principal secteur de production pour un certain nombre d'espèces et continue de remplir une fonction vitale pour la sécurité alimentaire, dans les pays et au niveau mondial. Depuis le milieu des années 90, la production totale de la pêche de capture se situe dans une fourchette de 89 à 93 millions de tonnes, avec d'importantes variations résultant principalement de fluctuations dans les prises d'anchois en Amérique du Sud et d'autres espèces pélagiques. Par ailleurs, des signes de reconstitution des stocks ont pu être observés grâce à une meilleure gestion de certaines ressources, notamment une augmentation de ces prises.

13. Néanmoins, en dépit d'une amélioration notable de la stabilité de certains stocks et de l'ensemble des prises, la proportion de stocks de poissons de mer exploités à un niveau biologiquement durable tend à diminuer, en particulier dans les régions les moins développées, passant de 90 pour cent en 1974 à 65,8 pour cent en 2017. Par contre, le pourcentage de stocks exploités à un niveau biologiquement non durable est passé de 10 pour cent en 1974 à 34,2 pour cent en 2017; les augmentations les plus importantes ayant été observées à la fin des années 70 et 80⁷. D'autre part, les pêches continentales sont sévèrement touchées par la demande croissante de poissons d'eau douce.

14. Les pays asiatiques sont de loin les producteurs les plus importants (tableau 2). La Chine est le premier pays producteur, ayant assuré 35 pour cent de la production mondiale de la pêche et de l'aquaculture et 57 pour cent de la production aquacole mondiale, en 2020. La même année, les autres grands producteurs du point de vue de la production totale ont été l'Inde, l'Indonésie, le Pérou et le Viet Nam.

15. Les estimations préliminaires pour 2021 indiquent une légère augmentation de la production des pêches de capture et de l'aquaculture, tandis qu'une croissance réduite ou négative de l'offre a été prévue pour plusieurs des principales espèces en 2022, notamment le poisson blanc. Des baisses de l'offre totale sont prévues pour d'importantes espèces de poissons blancs sauvages comme le colin d'Alaska et le cabillaud, tandis que les récoltes de tilapia et de pangasius d'élevage sont en retard par rapport à la croissance de la demande.

16. Cependant, de manière générale, les résultats du modèle de la FAO pour le commerce du poisson, publié en juillet 2021, indiquent que la prochaine décennie devrait être positive pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture⁸. Une croissance majeure sera assurée par l'aquaculture, qui devrait atteindre plus de 103 millions de tonnes d'ici à 2030, hors plantes aquatiques. À l'exception des années concernées par le phénomène El Niño, les pêches de capture mondiales devraient augmenter légèrement dans les dix prochaines années, grâce aux progrès accomplis dans la reconstitution de certains stocks de poisson, au renforcement des régimes de gestion dans un certain nombre de pays et à une utilisation optimale de la production halieutique, assurée par la réduction des rejets et des pertes et qui fera contreponds à la pression exercée sur les ressources dont la gestion n'a pas été efficace.

⁷ <https://doi.org/10.4060/ca9229fr>.

⁸ D'après les résultats du modèle de simulation de la FAO concernant le poisson, publiés dans les *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2021-2030*, OCDE/FAO (2021), Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2021-2030, Éditions de l'OCDE, Paris. https://www.oecd-ilibrary.org/fr/agriculture-and-food/perspectives-agricoles-de-l-ocde-et-de-la-fao-2021-2030_e32fb104-fr.

Tableau 2. Contribution de chaque région géographique et économique au secteur de la pêche et de l'aquaculture en 2020

	Production totale	Aquaculture	Pêche de capture	Exportations de poisson	Importations de poisson
	Part de la quantité totale (en pourcentage)			Part du volume total (en pourcentage)	
Monde	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Asie	70,3	88,5	52,6	36,9	34,7
Afrique	6,7	2,6	10,8	4,6	3,4
Amérique	12,3	5,0	19,5	19,9	19,5
Europe	9,6	3,7	15,4	36,7	41,2
Océanie	1,0	0,3	1,7	1,9	1,2

Production de la pêche de capture non comprise dans les données agrégées: 1030 tonnes de produits «Autres nca» (nca = non compris ailleurs).

Source: FAO. 2022. Statistiques sur les pêches et l'aquaculture. Production mondiale par source, 1950-2020 (FishStatJ). In: Division des pêches et de l'aquaculture de la FAO [en ligne]. Rome. Mis à jour en 2022.
<https://www.fao.org/fishery/fr/global-search?q=statistics%20software%20fishstatj%20en&lang=en>

Consommation

17. Une part croissante de la production de la pêche et de l'aquaculture est destinée à la consommation humaine. Plus de 178 millions de tonnes ont été produites en 2020, dont 89 pour cent environ (soit 157 millions de tonnes) étaient destinés à la consommation humaine, et le reste à des fins non alimentaires, notamment réduit en farine et en huile. Quarante-quatre pour cent environ du poisson destiné à la consommation humaine était du poisson vivant, à l'état frais.

18. Les produits de la pêche et de l'aquaculture jouent un rôle essentiel dans la nutrition et la sécurité alimentaire mondiale. Ils représentent une source importante de macroéléments et de micronutriments tels que les vitamines, les minéraux (zinc, fer, iode et sélénium) et les acides gras oméga 3. Même en quantités réduites, les produits alimentaires d'origine aquatique peuvent avoir un impact bénéfique important sur le plan nutritionnel dans le cadre d'une alimentation à base de végétaux, ce qui est souvent le cas dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV) et dans les pays les moins avancés (PMA). Ils contribuent en effet à améliorer l'absorption des nutriments contenus dans les végétaux lorsque ceux-ci sont consommés en même temps que ces aliments. À titre d'exemple, parmi les 31 pays où ils représentent 30 pour cent ou plus de l'apport total en protéines animales, 17 sont des pays à faible revenu et à déficit vivrier. Les micronutriments et les macroéléments des produits alimentaires d'origine aquatique constituent une composante essentielle des régimes alimentaires dans certains pays densément peuplés, où les apports protéiques peuvent être faibles et qui doivent faire face à des difficultés sur le plan nutritionnel. Ces produits jouent un rôle très important dans les régimes alimentaires de nombreux autres pays, en particulier les petits États insulaires en développement (PEID). Le poisson représente 17 pour cent environ des protéines animales consommées par la population mondiale: 3,3 milliards de personnes environ tirent du poisson près de 20 pour cent de leur apport moyen en protéines animales par habitant. Cette part est de 10 pour cent pour 5,6 milliards d'autres personnes.

19. La consommation mondiale apparente de produits alimentaires d'origine aquatique par habitant a augmenté considérablement au cours de ces dernières décennies, passant de 9 kg en 1960 à un pic de 20,5 kg en 2018. Cet accroissement de la demande est dû à la croissance démographique, à l'augmentation des revenus et à l'urbanisation, et est favorisé par la forte augmentation de la production du secteur de la pêche et l'aquaculture et par une plus grande efficacité des circuits de distribution. Le commerce international a lui aussi joué un rôle important dans l'accroissement de la consommation de poisson, en permettant aux consommateurs de bénéficier d'un choix plus large. Une proportion importante et croissante de produits alimentaires d'origine aquatique consommée dans les pays d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Afrique est importée, car la demande demeure soutenue pour les

espèces produites dans d'autres pays, face à une production intérieure stationnaire ou en recul. Dans les dix prochaines années, la dépendance à l'égard des importations de produits de la pêche et de l'aquaculture en vue de satisfaire la demande intérieure devrait encore s'accroître. En 2020, la consommation moyenne de poisson par habitant a légèrement reculé pour s'établir à 20,2 kg, en raison de la contraction de la demande enregistrée au cours de l'année. D'après les premières estimations pour 2021, on s'attend à une légère augmentation.

20. Malgré une augmentation globale des disponibilités pour la plupart des consommateurs, il existe à l'intérieur des pays et des régions, ainsi qu'entre ceux-ci, de fortes disparités dans la consommation par habitant de produits alimentaires d'origine aquatique, en termes de quantité et de variété, avec des incidences sur la contribution de ces produits à l'apport nutritionnel. L'Asie consomme plus de deux-tiers de l'offre totale de poisson, tandis que l'Afrique et l'Océanie en ont la part la plus faible. La consommation de poisson par habitant la plus élevée est celle des PEID (plus de 50 kg), et en particulier de l'Océanie. Les niveaux de consommation les plus faibles sont ceux de l'Asie centrale et de certains pays sans littoral (un peu plus de 2 kg par habitant). La consommation annuelle de poisson par habitant a connu une progression régulière dans les régions en développement et dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier, mais elle demeure inférieure à celle enregistrée dans les régions plus développées. Les approvisionnements et le revenu disponible ne sont pas les seuls facteurs qui stimulent la consommation de produits alimentaires d'origine aquatique. De toute évidence, les facteurs socioéconomiques et culturels ont également une influence forte sur la consommation de poisson d'un pays à l'autre et au sein des pays.

21. La pandémie de covid-19 a entraîné un changement décisif dans les habitudes de consommation. On observe notamment la persistance d'habitudes et d'innovations qui se sont développées au cours des périodes de confinement, telles que le regain d'intérêt pour la cuisine familiale, la réorientation générale vers la vente au détail, l'essor des services de livraison à domicile, l'importance accordée à la commercialisation numérique et l'augmentation des ventes en ligne. Ces nouvelles caractéristiques du marché ne se sont pas estompées alors que nous commençons tout juste à nous relever des pires moments de la pandémie. En réalité, elles semblent avoir contribué de manière permanente à la dynamique et aux possibilités de transformation du secteur de la pêche et de l'aquaculture à l'échelle mondiale. Cependant, il est peu probable que les niveaux de demande enregistrés pour certains produits pendant la pandémie se maintiennent au fur et à mesure que la situation se stabilise, notamment pour le thon en conserve, dont la consommation avait augmenté de manière impressionnante pendant les périodes de confinement.

22. La consommation par habitant des produits de la pêche et de l'aquaculture devrait augmenter au cours des dix prochaines années, et atteindre 21,2 kg en 2030, avec une forte augmentation de la demande attendue de la part des pays en développement. On s'attend à ce qu'une part de plus en plus importante de produits alimentaires d'origine aquatique destinés à la consommation humaine provienne de l'aquaculture. Depuis 2016, l'aquaculture est devenue la principale source de produits de la pêche et de l'aquaculture destinés à la consommation humaine et cette part devrait augmenter au cours des prochaines décennies.

23. Selon les résultats présentés dans les Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2021-2030, la consommation devrait augmenter sur tous les continents, à l'exception de l'Afrique. La stagnation de la consommation de poisson par habitant dans l'ensemble de l'Afrique et le fléchissement observé en Afrique subsaharienne sont imputables à une croissance démographique plus rapide que celle de l'offre. Cette situation est préoccupante du point de vue de la sécurité alimentaire, compte tenu du rôle essentiel que jouent les produits alimentaires d'origine aquatique en tant que source de protéines et de micronutriments dans de nombreux pays d'Afrique. En Afrique, la consommation de poisson par habitant est actuellement inférieure à la moyenne mondiale (10 kg environ), mais la part qu'occupe le poisson dans l'apport en protéines animales est plus élevée. La valeur protéique des produits alimentaires d'origine aquatique représente 20 pour cent environ de l'apport total en protéines animales en Afrique et peut dépasser les 50 pour cent dans certains pays, notamment en Afrique de l'Ouest.

Commerce

24. Une part importante de la production halieutique totale (36 à 38 pour cent environ en équivalent de poids vif au cours des dernières années) est exportée, une donnée qui atteste de l'ouverture et de l'intégration croissantes de ce secteur au commerce international. Le commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture a considérablement augmenté au cours des dernières décennies, culminant à 165 milliards d'USD en 2018. De 1976 à 2018, le commerce a enregistré un taux de croissance annuel de 6,7 pour cent en valeur nominale et de 4,1 pour cent en valeur réelle. En 2019, le commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture a reculé de 2 pour cent, en lien avec la baisse de la production et la contraction de la demande sur certains marchés clés. Suite aux effets connexes liés à la covid-19, le commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture a diminué d'environ 8 pour cent entre 2019 et 2020. Toutefois, ce ralentissement des échanges de produits de la pêche et de l'aquaculture n'est pas un phénomène isolé, car des tendances similaires ont été observées pour d'autres produits agricoles et pour le commerce mondial de marchandises.

25. Les données préliminaires pour 2021 indiquent une croissance de 17 pour cent par rapport à 2020, pour atteindre un nouveau record de 175 milliards de dollars environ. Selon les projections envisagées d'ici à 2030, les produits de la pêche et de l'aquaculture continueront de faire l'objet d'échanges commerciaux importants, même si la croissance risque de connaître un ralentissement par rapport à la décennie précédente. Ces tendances générales sont liées à divers facteurs, notamment des tensions commerciales accrues (avec pour conséquence l'introduction de tarifs plus élevés par certains principaux partenaires commerciaux), une croissance économique plus faible, et une incertitude politique dans certains pays, ce qui se traduit par une faible progression de la demande.

26. Pour bon nombre de pays moins avancés, le commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture représente une source non négligeable de recettes en devises, sans compter le rôle important du secteur en matière de création de revenus et d'emplois, de sécurité alimentaire et de nutrition. Ces pays ont augmenté leurs importations de produits d'origine aquatique pour approvisionner les secteurs de la transformation à des fins de réexportation, et pour répondre à la demande suscitée par la hausse de la consommation intérieure.

27. En 2020, la Chine est demeurée le principal producteur et a confirmé son rôle de principal exportateur de produits de la pêche et de l'aquaculture à hauteur de 18 milliards d'USD, malgré une contraction de 8 pour cent par rapport à 2019. En outre, elle a conservé sa place de deuxième importateur (avec 15 milliards d'USD), malgré une baisse de 17 pour cent de ses importations de produits alimentaires d'origine aquatique par rapport à 2019. En 2021, ses échanges de produits de la pêche et de l'aquaculture ont redémarré, atteignant 21 milliards d'USD pour les exportations et 17 milliards d'USD pour les importations. L'accroissement des importations de la Chine au cours de ces dernières années tient en partie au fait que des pays tiers externalisent leurs opérations de transformation, mais il reflète aussi la consommation croissante sur le marché intérieur chinois d'espèces qui ne sont pas produites localement.

28. Au cours de ces dernières années, la Norvège est restée le deuxième plus gros exportateur (11 milliards d'USD en 2020 et 14 milliards d'USD en 2021), suivie du Viet Nam, troisième exportateur depuis 2013. En 2020 et 2021, les autres grands exportateurs ont été le Chili, l'Inde et la Thaïlande.

29. Le commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture consiste également en l'exportation de matière première à des fins de transformation, vers d'autres pays où les salaires et les prix de revient comparativement plus faibles donnent un avantage concurrentiel. Les produits transformés sont ensuite exportés. L'externalisation des industries de transformation est particulièrement utile dans certains pays d'Europe centrale et orientale, ainsi que dans certains pays d'Asie. Dans ces pays, les industries de transformation contribuent dans une large mesure à l'économie nationale, par la création d'emplois et le commerce. La pandémie de covid-19 a eu des effets particulièrement importants sur ces flux commerciaux.

30. Les économies plus avancées dominent les importations des produits de la pêche et de l'aquaculture, même si leur part a diminué au cours des dernières années. L'Union européenne, les États-Unis d'Amérique et le Japon sont fortement tributaires des importations de produits d'origine aquatique pour satisfaire leur consommation nationale. En 2020, leurs importations combinées représentaient 58 pour cent de la valeur des importations mondiales de produits de la pêche et de l'aquaculture, cette part étant passée de 64 pour cent en 2010 à 73 pour cent en 2000.

31. L'Union européenne est de loin le plus gros marché d'importation de produits de la pêche et de l'aquaculture, estimé à 51 milliards d'USD en 2020 (27 milliards d'USD hors échanges intra-européens), soit 4 pour cent de plus qu'en 2019. Les données préliminaires pour 2021 indiquent une augmentation majeure de 14 pour cent environ. Les États-Unis d'Amérique sont le premier pays importateur de produits de la pêche et de l'aquaculture. Leurs importations ont atteint 22 milliards d'USD en 2020 (-7 pour cent par rapport à 2019), avec une hausse de 30 pour cent en 2021 pour atteindre 28 milliards d'USD. Le Japon, qui était traditionnellement le premier pays importateur de produits d'origine aquatique jusque dans les années 2010, a connu depuis une baisse de ses importations de produits de la pêche et de l'aquaculture de 13 pour cent en 2020 par rapport à 2019, pour atteindre 13 milliards d'USD, suivie d'une augmentation de 6 pour cent en 2021.

32. Les économies avancées sont fortement tributaires des importations et les droits d'importation appliqués aux produits de la pêche et de l'aquaculture sont plutôt faibles, malgré quelques exceptions. Les pays en développement ont ainsi été en mesure d'approvisionner les marchés des pays développés en produits d'origine aquatique, sans devoir faire face à des droits de douane prohibitifs, malgré les difficultés d'accès aux marchés liées aux mesures non tarifaires. La question de la progressivité des droits de douane⁹ demeure cependant un grave problème pour de nombreux produits de la pêche et de l'aquaculture, en particulier en ce qui concerne l'accès à certains marchés des pays développés et l'expansion du commerce régional.

33. Récemment, grâce aux accords commerciaux régionaux et bilatéraux, les tarifs appliqués à l'importation sont en baisse, avec quelques exceptions dans les pays les moins avancés. De nombreux accords commerciaux régionaux établis récemment ont incorporé de nouvelles conditions liées au commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture, qui traitent de la durabilité, des subventions à la pêche et d'autres questions non tarifaires. Par contre, de nombreux pays en développement continuent d'appliquer des droits de douane relativement élevés dans le cadre de leurs politiques fiscales ou de mesures de protection.

34. Plusieurs autres facteurs ont une incidence sur la performance des pays exportateurs s'agissant de l'accès aux marchés régionaux et internationaux, notamment des problèmes liés aux infrastructures internes de certains pays. Malgré les progrès et les innovations techniques, de nombreux pays, notamment ceux dont les économies sont les moins avancées, sont encore dépourvus d'infrastructures et de services appropriés, ce qui peut avoir une incidence sur la qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture et suscite des pertes de nourriture, des problèmes de sécurité sanitaire des aliments ou des difficultés en termes de commercialisation.

35. L'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les obstacles techniques au commerce (OTC) comporte des dispositions expressément conçues pour empêcher que ces réglementations et normes techniques ne deviennent des obstacles superflus. Toutefois, les obstacles techniques au commerce et les mesures non tarifaires peuvent également peser sur le commerce et créer des difficultés pour les commerçants, notamment à travers l'application de normes exigées pour les produits, le contrôle des mesures sanitaires et phytosanitaires, les procédures d'obtention de licences d'importation, les règles d'origine et les évaluations de la conformité. Les échanges commerciaux

⁹ La progressivité des droits de douane résulte de la mise en place de droits d'importation plus élevés pour les produits semi-transformés que pour les matières premières. Des droits de douane encore plus élevés s'appliquent généralement aux produits finis. Cette pratique permet de protéger les industries de transformation nationales et décourage le développement des activités de transformation dans les pays d'où proviennent les produits bruts (définition tirée du glossaire de l'Organisation mondiale du commerce).

peuvent également être conditionnés par les modalités spécifiques appliquées aux classifications douanières et aux procédures d'évaluation en douane et de dédouanement, y compris par des procédures excessivement longues ou faisant double emploi.

36. L'entrée en vigueur de l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, a permis aux pays d'imposer des restrictions commerciales au niveau du port d'entrée, qui visent à empêcher le déchargement de produits issus de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDR).

37. Le commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture est de plus en plus complexe, en termes d'informations requises pour les produits. Les certifications en matière de traçabilité et de durabilité deviennent des exigences du marché qui ne sont plus associées à un surcoût, mais simplement à la possibilité d'atteindre ou non un marché spécifique. La nécessité de se conformer à des exigences à l'importation en constante évolution peut représenter un défi pour la plupart des pays exportateurs. Bon nombre de pays en développement et d'artisans pêcheurs rencontrent des difficultés à respecter les exigences des marchés et ont du mal à conserver les marchés existants ou à pénétrer de nouveaux marchés. En outre, la responsabilité sociale dans les filières de la pêche et de l'aquaculture est un aspect qui suscite de plus en plus d'inquiétudes.

38. Les exigences en matière d'importations visent notamment à assurer la qualité et la sécurité sanitaire des produits, mais sont aussi de plus en plus souvent liées à des normes techniques et à l'étiquetage. Le renforcement des capacités, la formation et le transfert d'expérience et de savoir-faire sont indispensables pour aider les pays à répondre à ces exigences. Des programmes de renforcement des capacités sont mis en place par les organisations et les institutions internationales, dont la FAO, en collaboration avec l'OMC, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), et les pays importateurs eux-mêmes. Toutefois, un appui accru est nécessaire.

39. Des investissements sont souvent nécessaires au niveau des infrastructures, en particulier pour améliorer la qualité de la chaîne du froid depuis le lieu de capture ou le site de débarquement, tout au long de la chaîne d'approvisionnement. À ce jour, les efforts mis en œuvre ont surtout profité à la production destinée à l'exportation. Cependant, dans de nombreux pays à travers le monde, il est également urgent d'améliorer les infrastructures intérieures de distribution des produits de la pêche et de l'aquaculture. En outre, la mise en œuvre intégrale de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges devrait permettre d'accélérer la circulation, la mainlevée et le dédouanement des marchandises à travers les frontières, réduisant ainsi les effets préjudiciables de ces mesures sur les échanges commerciaux.

40. Au cours des deux dernières années, le commerce international a été confronté à de nombreuses incertitudes, les pays ayant mis en place davantage de mesures restrictives pour le commerce comparativement aux années précédentes. Cette tendance s'applique au commerce des marchandises en général, mais elle est également vraie pour les produits de la pêche et de l'aquaculture. Les chaînes de valeur mondiales sont de plus en plus importantes. En ce qui concerne les produits d'origine aquatique, ces chaînes de valeur sont une composante essentielle de l'externalisation de la production.

Principales espèces et prix

41. Le commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture devient plus dynamique et se caractérise par une diversification croissante des espèces exploitées et des produits obtenus. Cette diversité reflète les différences de goût des consommateurs, ainsi que leurs préférences, et les marchés couvrent aussi bien les animaux aquatiques vivants qu'une vaste gamme de produits transformés. Le secteur joue un rôle essentiel en fournissant une part importante de produits alimentaires nutritifs d'origine aquatique destinés à la consommation intérieure. Une part de plus en plus importante du commerce international de produits d'origine aquatique est liée aux produits de l'aquaculture, du fait de l'augmentation spectaculaire de la production aquacole.

42. Les salmonidés (saumons et truites) sont les produits dont les ventes génèrent le plus de valeur depuis 2013. Les autres principaux groupes d'espèces exportées étaient les crevettes, suivies des poissons de fond (merlu, morue, églefin, lieu d'Alaska, etc.) et du thon. La farine de poisson représentait 3 pour cent environ de la valeur des exportations, et l'huile de poisson en représentait 1 pour cent. Plusieurs espèces, plus prisées de par leur abondance qu'en raison de leur valeur, font l'objet d'échanges volumineux non seulement au plan national mais aussi dans le commerce régional et international.

43. Selon l'indice des prix du poisson de la FAO, les cours moyens du poisson sur le marché international avaient connu une augmentation de 7 pour cent en 2021 par rapport à 2020, année au cours de laquelle une baisse de 7 pour cent avait été enregistrée par rapport 2019. Au cours des deux premiers mois de 2022, les prix ont augmenté de 19 pour cent par rapport à la même période en 2021. L'indice des prix du poisson le plus récent rend également compte de la divergence actuelle des prix des espèces selon qu'elles sont pêchées ou élevées. Si l'indice partiel des prix du poisson en ce qui concerne le poisson pêché a présenté le moins de variations, celui de l'aquaculture a été le plus touché par la baisse enregistrée en 2020. Ce contraste illustre les différences qui existent sur le plan de l'offre, ainsi que l'intégration relativement insuffisante des principales espèces sauvages et d'élevage sur les marchés. Les espèces d'élevage peuvent remplacer, dans une certaine mesure, certaines espèces sauvages appartenant à la catégorie des poissons de fond et autres poissons blancs, mais les espèces très prisées telles que la morue sont généralement bien protégées contre la concurrence des prix des espèces d'élevage. L'aquaculture ne représente aucune concurrence pour d'autres espèces sauvages essentielles, telles que les céphalopodes, en dépit de certaines expériences menées en vue de mettre au point une technique d'élevage.

44. La baisse enregistrée initialement dans le commerce mondial au cours du premier semestre de 2020 a entraîné une réduction significative des capacités dans le domaine du fret maritime à l'échelle mondiale, de nombreux navires plus anciens ayant été mis au rebut. Le deuxième semestre de 2020 a été marqué par une forte hausse de la demande de biens, qui a rapidement été confrontée à des goulets d'étranglement en raison de la disponibilité réduite des navires, de l'offre limitée de conteneurs chez les principaux exportateurs, et des délais de traitement des navires dans les destinations d'importation. De ce fait, le coût du fret a augmenté de façon spectaculaire, passant de 1 800 USD pour un conteneur de 40 pieds en janvier 2020 à 9 300 USD au début de 2022¹⁰. Selon le rapport publié par la CNUCED en 2021 sur les transports maritimes¹¹, l'augmentation des taux de fret au cours du premier semestre de 2021 pourrait entraîner une hausse de 11 pour cent des prix mondiaux à l'importation d'ici à 2023; les taux de fret pour de nombreuses routes ont doublé depuis et les prix à l'importation devraient également augmenter.

45. Les prix devraient également augmenter en raison de l'instabilité actuelle de la situation économique et géopolitique. La hausse de l'inflation est une réalité à laquelle sont confrontés de nombreux pays, les principaux facteurs étant l'augmentation des coûts de l'énergie et la réouverture rapide des économies après des périodes de confinement. Au sein de l'Union européenne, l'indice harmonisé des prix à la consommation a atteint 5,6 pour cent en janvier 2022, tandis que l'indice des prix à la consommation des États-Unis a connu une hausse de 7,9 pour cent en février 2022 par rapport à l'année précédente. À cela s'ajoutera la flambée des prix du carburant au moment de la hausse des prix de l'énergie en 2022, qui aura des répercussions sur toutes les étapes des chaînes d'approvisionnement.

Perspectives actuelles

46. De nombreux facteurs peuvent influencer l'évolution et la dynamique du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans le monde. La pandémie de covid-19 a fait ressortir la nécessité d'une reprise favorisant une croissance économique diversifiée et encourageant l'innovation et la décarbonisation. Les conséquences à long terme pour le secteur ne sont pas claires. La FAO travaille en coopération avec l'Université Johns Hopkins, EUROFISH et d'autres entités afin d'assurer le suivi des impacts à long

¹⁰ World Container Index, Drewry Supply Chain Advisors.

¹¹ unctad.org/system/files/official-document/rmt2021_en_0.pdf.

terme chez tous les acteurs et organismes publics, et des mesures d'adaptation prises par ces derniers dans le contexte de la pandémie.

47. En outre, au moment de la rédaction du présent rapport¹², le conflit en Ukraine vient ajouter un nouveau degré d'incertitude pour les chaînes de valeur et les échanges commerciaux à l'échelle mondiale. Les prix de l'énergie, du carburant, des intrants, y compris les aliments pour animaux destinés à l'aquaculture, ont déjà commencé à monter en flèche, ce qui a entraîné une augmentation des coûts de la pêche, des frais d'expédition et des dépenses de fonctionnement, avec pour conséquence finale une hausse des prix des produits de la pêche et de l'aquaculture. L'annulation et/ou le réacheminement des vols exercent également une pression sur les capacités de transport de marchandises et provoquent d'autres perturbations de la chaîne d'approvisionnement ainsi que des retards dans les livraisons. Le conflit risque également d'entraîner des bouleversements géopolitiques importants avec des répercussions sur les relations commerciales entre les États-Unis d'Amérique, l'Europe, la Chine, la Fédération de Russie et le reste du monde. Cette situation risque d'avoir un impact considérable sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

48. De manière générale, de nombreux autres facteurs peuvent avoir une influence sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Les facteurs susceptibles d'avoir une influence sur la production sont nombreux: dégradation de l'environnement et destruction des habitats, surpêche, pêche illicite, non déclarée et non réglementée, changement climatique, problèmes d'utilisation transfrontières des ressources naturelles, mauvaise gouvernance, espèces exotiques envahissantes, maladies et évasions, accessibilité et disponibilité des sites et des ressources en eau, disponibilité de technologies et de financements. En ce qui concerne l'accès aux marchés, les problèmes rencontrés sont notamment la sécurité sanitaire et la traçabilité des aliments, la nécessité de démontrer que les produits ne proviennent pas d'opérations de pêche illicites ou interdites, la multiplication des mesures non tarifaires, et les incertitudes liées aux échanges internationaux à court et à moyen termes.

49. L'évolution future du secteur de la pêche et de l'aquaculture dépend également en grande partie des défis liés aux tendances socioéconomiques auxquels sont confrontés les systèmes alimentaires. La population mondiale devrait atteindre 10 milliards de personnes en 2050. Se pose donc le problème de savoir comment nourrir le monde à l'avenir. Dans le même temps, la croissance des revenus dans les pays à revenu faible ou intermédiaire pourrait occasionner des modifications des habitudes alimentaires et une consommation plus importante de protéines animales, dont les produits de la pêche et de l'aquaculture. Par ailleurs, les changements structurels de l'économie, l'urbanisation et les migrations constituent de nouveaux défis pour les systèmes alimentaires, en raison de la modification des profils de consommation, de l'organisation des filières alimentaires (demande plus importante d'aliments transformés) et des circuits de distribution.

50. Ces modifications impliquent une contribution optimale des secteurs de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en garantissant l'accès de tous, à tout moment, à des aliments nutritifs et de bonne qualité, ainsi que l'appui aux moyens d'existence de centaines de millions de personnes à travers le monde. L'optimisation du secteur de la pêche et de l'aquaculture n'est possible que si l'on intègre les dimensions de durabilité économique, sociale et environnementale à la gestion des ressources aquatiques naturelles¹³.

¹² Début mars 2022.

¹³ Voir le chapitre 3: [fao.org/3/i9705en/i9705en.pdf](https://www.fao.org/3/i9705en/i9705en.pdf) (en anglais).